

Monsieur Jean-Michel BLANQUER  
Ministre de l'Éducation nationale, de la  
Jeunesse et des Sports  
Hôtel de Rochechouart  
110 rue de Grenelle  
75007 Paris

Muret, le 11 février 2022

Réf : ETP/ALL/1193

Monsieur le Ministre,

À la demande de nombreux directeurs(rices) d'école de ma circonscription, j'ai organisé une réunion afin de connaître les difficultés qu'ils rencontrent au sein de leurs établissements scolaires depuis la rentrée.

Ils m'ont parlé de la tâche immense qui leur incombe pour respecter les directives de votre ministère. L'évolution des procédures au jour le jour ne permet pas de disposer d'un délai suffisant pour pouvoir les appliquer correctement.

À cela s'ajoutent diverses problématiques :

- **Difficultés des parents à comprendre les procédures ;**
- **Manque d'AESH et augmentation significative d'enfants présentant des handicaps de plus en plus difficiles à gérer (troubles spécifiques du langage et des apprentissages (DYS), projet d'accueil individualisé (PAI) ...).** D'après les directeurs(rices) d'école, l'enfant présentant un handicap a parfaitement sa place à l'école mais la prise en compte du soin reste majeure. L'intégration de ces enfants requiert beaucoup d'attention et de temps sans pour autant que les AESH aient les moyens adaptés à la charge de leurs missions (manque de formation, contrats précaires sans grande perspective d'évolution, manque de reconnaissance...). Depuis le début de la mandature, 900 millions d'euros ont été investis pour une école plus inclusive afin d'accueillir les élèves en situation de handicap dans de meilleures conditions. Cependant, les directeurs(rices) d'établissement estiment que, pour répondre aux besoins, les efforts n'ont pas été suffisants en matière de recrutement. Dans la situation actuelle, certains élèves ne reçoivent pas l'accompagnement nécessaire malgré leur handicap, ce qui a pour effet de fragiliser leur situation en milieu scolaire et de mettre en difficulté des enseignants qui sont dans l'impossibilité de leur apporter un enseignement et une aide adaptée.

Permanence parlementaire

Résidence Belles Rives - 8, rue de l'Abbé Breuil - Appartement 18 - Bâtiment A - 31600 Muret

Tel : 05.34.51.67.70 – Courriel : [contact@etp31.fr](mailto:contact@etp31.fr)

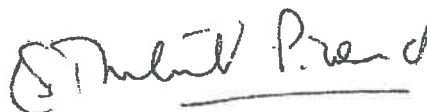
Site internet : <http://www.elisabeth-toutut-picard.fr>

- **Temps de décharge** : les directeurs(rices) d'école sont des enseignants qui cumulent des responsabilités de direction avec leur charge d'enseignement. Alors qu'ils ne disposent que d'un pouvoir de décision limité, ils doivent assurer une charge supplémentaire de travail souvent conséquente. Selon eux, 90% de leur temps de décharge est occupé par la pandémie et le reste du travail doit être exécuté en dehors du temps de classe ;
- **Remplacements d'enseignants** : manque de postes et une gestion difficile par manque de visibilité sur l'arrivée des remplaçants ;
- **Taux d'encadrement** : la situation actuelle ne permet pas la répartition des enfants dans d'autres classes ;
- **Dotation de masques** : elle reste à la charge des enseignants.

Les directeurs(rices) d'établissement souhaitent que soient prises en compte l'augmentation du temps de décharge nécessaire au fonctionnement des écoles, et leur pérennisation avec la mise en place d'une programmation annuelle.

Afin de pouvoir solutionner les diverses problématiques soulevées, je souhaiterais connaître les mesures que vous envisagez d'adopter.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Élisabeth TOUTUT-PICARD  
Députée de la Haute-Garonne

Madame Sophie CLUZEL  
Secrétaire d'État auprès du Premier ministre,  
chargée des Personnes handicapées  
14 avenue Duquesne  
75007 Paris

Muret, le 31 janvier 2022

Réf : ETP/ALL/1176

Madame la Secrétaire d'État,

À la demande de nombreux directeurs(rices) d'école de ma circonscription, j'ai organisé une réunion afin de connaître les difficultés que ces derniers rencontrent au sein de leurs établissements scolaires depuis la rentrée.

Ces derniers m'ont notamment parlé du manque d'AESH au sein de leurs écoles et de l'augmentation significative d'enfants présentant des handicaps de plus en plus compliqués à gérer (troubles spécifiques du langage et des apprentissages (DYS), projet d'accueil individualisé (PAI) ...).

Lors de mon échange en fin d'année dernière avec le Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Garonne, ce dernier m'avait expliqué que tous les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIALS) étaient déficitaires et que la dotation consacrée au recrutement des AESH était entièrement utilisée.

Dans le département de la Haute-Garonne, il y a 10 423 personnes notifiées pour un accompagnement humain, soit une augmentation de 30% en un an. Par ailleurs, 68% des demandes débouchent sur un accompagnement humain. Beaucoup d'enfants ont des notifications mais ne sont pas accompagnés (environ 1000 sur le département).

Depuis le début de la mandature, 900 millions d'euros ont été investis pour une école plus inclusive, afin d'accueillir les élèves en situation de handicap dans de meilleures conditions.

Cependant, les directeurs(rices) d'école estiment que les efforts n'ont pas été suffisants en matière de recrutement pour répondre aux besoins.

Permanence parlementaire

Résidence Belles Rives - 8, rue de l'Abbé Breuil - Appartement 18 - Bâtiment A - 31600 Muret

Tel : 05.34.51.67.70 – Courriel : [contact@etp31.fr](mailto:contact@etp31.fr)

Site internet : <http://www.elisabeth-toutut-picard.fr>

D'après eux, l'enfant présentant un handicap a parfaitement sa place à l'école mais la prise en compte du soin reste majeure. L'intégration de ces enfants requiert beaucoup d'attention et de temps sans pour autant donner les moyens nécessaires aux AESH (manque de formation, contrats précaires sans grande perspective d'évolution, manque de reconnaissance...).

Ainsi, des élèves ne reçoivent pas l'accompagnement nécessaire malgré leur handicap, ce qui fragilise leur situation en milieu scolaire, et met en difficulté les enseignants qui sont dans l'impossibilité d'apporter un enseignement et une aide adaptée à ces enfants dans le cadre de leur scolarisation.

Afin de pouvoir solutionner cette problématique, je souhaiterais connaître les mesures que vous comptez prendre pour répondre à ces difficultés.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ma requête, je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire d'État, l'expression de ma haute considération.



Élisabeth TOUTUT-PICARD  
Députée de la Haute-Garonne